

OTT, ou comment comptent-ils Organiser *notre* Temps au Travail.

Je communique, tu commuques, ils nous enfument...



Alors on a tous eu droit à la « **lettre locale N°1** » avec la primeur d'un édito de notre Directeur.

C'est vrai, la communication interne remplit de multiples fonctions. Outre exposer des résultats, transmettre des informations, elle sert beaucoup à expliquer de nouvelles orientations, motiver les collaborateurs et rassembler les acteurs autour d'un projet d'entreprise.

En résumé, ça a le goût de l'info, ça ressemble à de l'info sauf que ça finit par ressembler à un prêche, limite bourrage de crâne, voire carrément un exercice manipulateur.

Notre cher directeur, à l'instar des tentatives d'hypnose d'un certain serpent d'un dessin animé, (Kaa le python pour pas le nommer !!!), a l'air de nous prendre pour des « Mowgli » perdu dans la jungle des réorganisations passées, présentes et à venir en nous susurrant de façon subliminale dans sa lettre des « **Aie confiance, crois en moi, que je puisse veiller sur toi** ». (Chanson de Kaa pour hypnotiser Mowgli !)



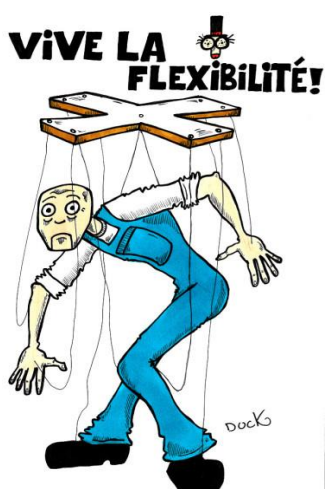
Et de nous y décrire l'agenda et les grands principes de la mise en œuvre avec un édito des plus rassurants. « **Fais un somme, sans méfiance, je suis làààà, aie confiance.** » Si, si puisqu'il nous le chante... euh l'écrit... et mieux, il s'engage !

OTT ou les maudits maux des mots.

Leur OTT ce sont outre des mots, des véritables maux à venir qui vont frapper de plein fouet nos vies de tout les jours, nos conditions de travail et nos déroulements de carrière.

L'aménagement du temps de travail a pour véritable objectif d'ajuster la durée du travail aux variations de la charge de travail. Ca s'inscrit dans une logique historique, juridique, économique et sociale.

C'est pratiquement du domaine des sciences humaines, appliquées par nos technocrates, qui reposent sur les 2 principes fondateurs de leur organisation : la flexibilité et la modulation. Mais c'est à l'agent de s'adapter à cette flexibilité et à cette modulation bien entendu...



Et, cet aménagement du temps de travail peut être journalier, hebdomadaire, mensuel voire annuel. Et pour le mettre en œuvre, il leur faut arbitrer entre plusieurs contraintes : établissement des horaires de travail ; contrôle des horaires et formalisation des procédures de travail.

La flexibilité, ça peut faire mal. Puisqu'elle s'applique à plusieurs aspects des ressources humaines : flexibilité professionnelle, de l'emploi, de la rémunération, de l'organisation, du temps de travail.

En face, ils l'ont bien compris puisque la flexibilité c'est la « **conciliation des nécessités de fonctionnement de l'entreprise avec les aspirations des salariés** » en matière de temps libre ou d'autonomie d'horaires.

*Et quand on connaît leur degré de souci des « aspirations des salariés » on a, nous, bien du souci à se faire. Ca ressemble plutôt à « **expire tes aspirations et bosse quand on te le dit.** »*

En gros:



et surtout





En psychologie, flexible est synonyme de *souple et docile* »

N'oublions pas que la flexibilité impose à certains agents le découpage de leurs horaires de travail sur une même journée et l'allongement de leur temps de présence sur le lieu de travail. Ce qui nuit forcément à leur vie personnelle. Avis à ceux qui habitent loin du centre, il va peut-être falloir envisager de déménager ou de prévoir un sac de couchage...

Les seules limites à leur flexibilité du temps de travail tout azimut sont d'ordre social... de désordres sociaux plutôt... !

Et la modulation, qui consiste en la répartition des heures de travail sur toute ou sur une partie de l'année, ça fait autant, voire plus, mal que la flexibilité.

Surtout qu'ils ont bien précisé que « les horaires variables ne sont pas compatibles avec toutes les activités et notamment, celles en contact avec la clientèle. » Et parlons pas des choses qui fâchent comme le retour du travail le samedi. Ca commence avec un sur trois, mais demain ?

Alors les agents vont devoir se situer dans des scénarios qui prendront en compte et intégreront l'établissement des horaires de travail, leur contrôle, la formalisation des procédures de travail, les conditions de travail, les conditions de vie, la cohésion du groupe le tout pour améliorer la réponse de l'entreprise aux fluctuations de la demande et optimiser l'utilisation des équipements... Ouf !!!
Toujours et encore des mots pour mieux vous endormir... *Aie confiance... !!!*



L'attente client contre toute attente.

Et tout ça au nom de la sacro sainte liturgie bancaire : la fameuse « attente client ». En effet, si le besoin d'un produit par le client est une exigence à satisfaire, l'attente de ce client, en principe, n'est pas relative à ce produit mais plutôt à tout ce qui entoure l'acte d'achat par le client.

Par « attente client », la boîte entend uniquement « l'attente » de la vente réalisé. Et d'un produit que le client n'avait pas forcément besoin et demandait encore moins. Et on ne vous parle pas de la sélection non à la tête du client mais à l'étendue de sa surface financière !

Alors leur attente client a bon dos, elle sert plutôt de prétexte à leurs réorganisations. La philosophie de la boutique est de créer des besoins pour les faire consommer par le client, l'agent étant relégué au rôle d'intermédiaire que nos chers directeurs n'arrivent pas encore à remplacer. Avec Néo, le rêve est à portée de portable... avec au bout du fil des saignées dans les effectifs...



Engagez vous qu'il disait....

Qu'on se rassure, dans son édito, le directeur « s'engage » et il en rajoute même une couche puisqu'on pourra « compter sur son engagement ».

Mais comme disait l'autre, « **prendre un engagement solennel pour un homme d'Etat, c'est s'engager à vous dire solennellement plus tard qu'il n'a pas pu le tenir.** »

Aie confiance... !!!

SUD revendique :

- Des horaires participant au bien-être au travail,
- Des engagements sur le respect du lien vie privée/vie professionnelle ;
- La clarification des horaires et la prise en compte des contraintes des conditions de travail.
- Travail du samedi sur volontariat, compensé double.